

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2013

EXÉCUTION DE LA DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par
M. Ferrand, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« la »,

les mots :

« en faveur de la proposition de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel